



Transfer of Copyright Agreement

This Agreement, on behalf of the author(s) listed below (hereinafter referred to as the Authors), grants to the Canadian Mathematical Society (hereinafter referred to as the CMS) permission to publish the Work described below and empowers the CMS, on behalf of the Authors, to protect the Work and its image against any unauthorized use and to properly authorize dissemination of the Work by any means, including publication in the *Canadian Journal of Mathematics*.

Title of the Work:

On the Hypotheses Which Underlie Geometry

1. The Authors hereby consent that the CMS may publish this Work in accordance with the provisions set forth below.
2. The Authors warrant the following:
 - (a) That this Work has not been previously published in any form, except for limited pre-publication circulation/commentary purposes.
 - (b) That this Work is not currently submitted to another publication.
 - (c) That all Authors are properly credited and identified below.
 - (d) That all Authors have the right to grant copyright of the Work to the CMS complete and unencumbered; and
 - (e) That this Work does not libel anyone, infringe anyone's copyright, or otherwise violate anyone's statutory or common law rights.
3. The Authors hereby transfer to the CMS the copyright of this Work whereby the CMS shall have, subject only to section 4, the exclusive and unlimited right to publish the said Work in any form or media and to translate (or authorize others to translate) it, wholly or in part, throughout the world during the full term of copyright including renewals and extensions and all subsidiary rights.
4. The "Authors' Draft" (AD) of this Work (a version provided by the CMS to the Authors prior to final copy editing) may be reproduced by the Authors for not-for-profit educational and scientific purposes by any means and without fee or further permission. Specifically, the AD may be posted to the Authors' academic web site(s) and/or to noncommercial open access repositories such as arXiv.org. Reproduction by others who collect fees for publication and/or dissemination of the content of the Work (such as, in Canada, CanCopy) shall require prior written approval from the CMS.
5. The Authors may use part or all of this Work or its image in any future works owned by the Authors.
6. In any reproduction of this Work, in whole or part, in any manner whatsoever, the original publication by the CMS must be cited and credited in the following manner: "Published in the *Canadian Journal of Mathematics*, doi:[doi number]" and a proper copyright notice must be placed on all copies. Any publication or reproduction, in any form whatsoever, not meeting these requirements will be deemed to be unauthorized.
7. The Author completing this online Agreement form hereby attests that the list of Authors below is a complete list of the Authors of this Work. If more than one Author is identified, then the Author completing this Agreement further attests, on behalf of all Authors, that each Author has approved this agreement and has agreed to be bound by it. The order in which Authors appear on the list below does not imply any ranking.

Consent to this agreement was given on March 1, 2016 by the following Author, using IP address 10.11.12.130:

GF Bernhard Riemann, University of Göttingen

The following additional Author(s) are also bound by this agreement:



Entente de transfert de droit d'auteur

La présente entente, au nom de l'auteur ou des auteurs cités ci-dessous (ci-après les auteurs), confère à la Société mathématique du Canada (ci-après la SMC) la permission de publier l'ouvrage décrit ci-dessous et permet à la SMC, au nom des auteurs, de protéger ledit ouvrage et son image contre toute utilisation non autorisée et d'autoriser la diffusion convenable dudit ouvrage par tous les moyens possibles, y compris une parution dans le *Journal canadien de mathématiques*.

Titre de l'ouvrage :

On the Hypotheses Which Underlie Geometry

1. Les auteurs acceptent, par la présente, que la SMC publie ledit ouvrage selon les dispositions énumérées ci-dessous.
2. Les auteurs garantissent ce qui suit :
 - (a) Que cet ouvrage n'a jamais été publié sous quelle que forme que ce soit, sauf pour une distribution prépublication limitée ou pour susciter des commentaires.
 - (b) Que cet ouvrage n'a pas été présenté à une autre partie pour qu'elle en fasse la publication.
 - (c) Que le nom de tous les auteurs a été convenablement cité ci-dessous.
 - (d) Que tous les auteurs ont le droit d'accorder le droit d'auteur relatif à l'ouvrage à la SMC en totalité et sans aucune restriction.
 - (e) Que cet ouvrage n'est pas diffamatoire à qui que ce soit, n'enfreint aucunement le droit d'auteur d'une personne ou n'enfreint aucunement les droits garantis par la loi ni les droits relatifs à la common law.
3. Par les présentes, les auteurs transfèrent à la SMC le droit d'auteur relatif à cet ouvrage. La SMC jouira, conformément à l'article 4, du droit exclusif et non limité de publier ledit ouvrage dans la forme ou par la voie qu'elle entend et de le faire traduire (ou d'autoriser une autre partie à le traduire), en tout ou en partie, à travers le monde et pendant toute la durée du droit d'auteur, y compris les renouvellements et les prolongements, de même que les droits connexes. L'«ébauche des auteurs» de cet ouvrage (une version fournie par la SMC aux auteurs avant la correction d'épreuve finale) peut être reprise par les auteurs à des fins éducatives et scientifiques à condition de n'en tirer aucun profit, par tout moyen possible et sans imposer de frais ou obtenir de permissions supplémentaires. En particulier, l'ébauche des auteurs peut être affichée sur le site Web universitaire des auteurs ou dans des répertoires à libre accès non commerciaux, tels que arXiv.org. La reproduction par toute autre partie qui recueille des frais pour fins de publication ou de diffusion du contenu de l'ouvrage (comme CanCopy au Canada) est interdite sans obtenir d'abord l'autorisation par écrit de la SMC.
4. Les auteurs peuvent employer une partie ou l'ensemble de cet ouvrage ou de son image dans tout ouvrage subséquent leur appartenant.
5. Dans toute reproduction de cet ouvrage, en tout ou en partie, quelle que soit le moyen adopté, la publication d'origine par la SMC doit être citée et lui être attribuée comme suit : « Ouvrage publié dans le *Journal canadien de mathématiques*, doi:[numéro doi] » et un avis complet au sujet du droit d'auteur doit être ajouté à chacun des exemplaires. Toute publication ou reproduction, quelle que soit sa forme, ne répondant pas à ces exigences sera réputée être non autorisée.
6. L'auteur qui remplit ce formulaire d'entente en ligne atteste, par la présente, que la liste d'auteurs ci-dessous est une liste complète des auteurs du présent ouvrage. S'il est question de nommer plus d'un auteur, la personne qui remplit le présent formulaire atteste, en plus, au nom de tous les auteurs, que chacun a bel et bien approuvé cette entente et a convenu de s'y conformer. L'ordre d'inscription des auteurs à la liste ci-dessous ne dénote aucun classement particulier.

Le consentement à la présente entente a été donné le 1 mars 2016 par l'auteur suivant, se servant de l'adresse IP 10.11.12.130 :

GF Bernhard Riemann, University of Göttingen

Les autres auteurs suivants sont également tenus de respecter cette entente :